

## **Session Plénière du 06 mars 2025**

### **RAPPORT N° 24.05.04 Communication relative à l'implication régionale dans l'Union Européenne**

#### **Intervention de Thibaut de LA TOCNAYE**

Cette Communication relative à l'Implication régionale dans t'Union Européenne est à notre avis capitale. Car elle pose la question fondamentale des positionnements institutionnels respectifs de l'Europe, des Etats-Nations et des Régions.

Vous évoquez un retour en arrière de l'Union Européenne concernant l'autonomie croissante des Régions et un premier retour du rôle décisionnaire des Etats-membres.

Et vous avez raison. Sous l'influence des groupes souverainistes Patriotes, Conservateurs et d'une partie du PPE au Parlement Européen, il y avait déjà eu, lors de la nouvelle entrée en vigueur de la PAC en janvier 2023, un tournant décisif puisque, celle-ci, rompant avec le centralisme de Bruxelles, autorisait chaque Etat-membre à se doter d'un Plan Stratégique National en matière d'Agriculture.

Par ailleurs, vous indiquez, dans votre Communication, que dans le même esprit de ré-implication des Etats, une remise en cause de la politique de cohésion de l'UE est possible et qu'elle viserait à ré-aiguiller la distribution de certains fonds vers la Facilité pour la Reprise et la Résilience, instrument géré par les gouvernements nationaux.

A l'inverse de votre majorité, nous considérons que ceci va dans le bon sens.

Alors, pourquoi promouvoir un retour plus important du rôle de l'Etat dans les politiques économiques ?...

Tout simplement parce que le Renouveau agricole ne peut être initié et défendu stratégiquement qu'au niveau national, par exemple : par la sauvegarde et la promotion des filières qui sont par définition nationales par l'opposition ou la validation des Traités d'échanges commerciaux dont l'impact ne peut être mesuré et le rejet éventuel ne peut être effectif que nationalement par des discussions avec la Grande Distribution pour déplacer le curseur des marges, ce qui ne peut se faire qu'au niveau national...

Tout simplement, également, parce que les politiques de Ré-industrialisation et de Relocalisations doivent embrasser le territoire national : la reconstitution des chaînes de sous-traitance, métier par métier, ne peut être élaborée que par les Branches professionnelles en partenariat avec l'Etat-Stratège. On pourrait aussi ajouter les immenses besoins de financement de ces politiques qui ne peuvent être gérés que par des Fonds d'investissement stratégiques hexagonaux et parfois-même internationaux.

En revanche, les Régions doivent jouer, en aval, pleinement leur rôle d'implantation et de soutien aux PME-PMI qui incarnent sur les Territoires ces différents métiers qu'ils soient à recréer ou à inventer.

Il est clair que l'absence pratiquement totale de ré-industrialisation en France et en Centre-Val de Loire, est évidemment due à la démission ou à l'empêchement de l'Etat et bien sûr à l'Union Européenne qui n'a rien fait non plus. Quant aux Régions françaises, elles n'en ont pas la capacité et ce, de façon intrinsèque.

Or, depuis Maastricht en 1992 jusqu'au Traité de Lisbonne en 2009, le « dé-tricotage » ou l'affaiblissement programmé des Etats-Nations, en Europe, n'a cessé de s'opérer à la fois « parle haut », via Bruxelles, avec l'attribution de plus en plus importante de compétences exclusives et de compétences partagées à l'Union Européenne (DE) au détriment de l'Etat et « parle bas » : c'est justement le rôle de « cheval de Troie » que joue l'euro-régionalisme.

Il est à noter, par ailleurs, que les eurofédéralistes sont à la recherche permanente d'une légitimité démocratique et territoriale : c'est dans ce cadre que l'utilisation des Régions prend tout son sens.

L'affaiblissement de l'Etat par le bas s'opère par la promotion des Régions et notamment par le biais des FEDER : c'est le cœur de la politique régionale de l'Europe.

Après la PAC, cette politique régionale constitue le second poste budgétaire de l'Europe.

Il convient de noter que les Régions n'ont pas toutes la même physionomie dans les différents pays d'Europe, et la même réalité ; l'UE parle d'ailleurs indistinctement de politiques régionales ou de politiques locales. Bruxelles recherche en fait une « prise » sur le local, par le biais d'une quelconque entité qui soit infranationale... !

Pour mettre en place l'euro-régionalisme, les eurofédéralistes se servent de deux types de leviers : des instruments institutionnels et des instruments financiers.

Nous avons déjà vu comment l'UE utilise ses différents Fonds comme instruments financiers au service de la montée en puissance des Régions et de la disparition progressive des Etats-Nations.

Mais pour promouvoir cette Europe des Régions, Bruxelles a mis également en place différents outils institutionnels :

1) Le Comité des Régions, qui n'est pas encore un organe décisionnaire mais pourrait à terme le devenir.

2) Le Régionalisme coopératif (qui relève des relations internationales) et qui s'opère à 3 niveaux :

- Coopération interrégionale (entre régions d'un même Etat)
- Coopération transfrontalière (entre Régions d'Etats européens voisins)
- Coopération transnationale, qui aboutit à des macro-régions qui dépassent les frontières de l'Europe (Macro-région de la Baltique et Macro-région du Danube, par exemple)

Parmi les modes de fonctionnements institutionnels qui impliquent une autonomie grandissante des Régions, on peut mettre en exergue :

a) La gouvernance multi-niveaux, reconnue par le traité de Lisbonne, qui permet au Comité des Régions de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne, si des Régions considèrent qu'un Etat membre met une barrière en matière de financement.

b) Le fait que, depuis 2014, les Régions sont reconnues comme « autorités de gestion » pour gérer directement les fonds européens, au détriment de l'Etat qui en était dessaisi jusqu'ici.

c) La Charte européenne de l'autonomie locale qui garantit l'indépendance politique et financière des Régions.

Il faut savoir que tout ce processus de dessaisissement des Etats-nations a été pensé depuis longtemps. Ainsi, par exemple, les lobbies allemands ont joué un rôle important dans la mise en place de l'euro-régionalisme et son corollaire l'Europe des Régions.

Il est ainsi très intéressant de noter que, déjà, dans le Rapport des ministres-présidents des länder allemands de 1990, il est clairement stipulé d'introduire à terme au sein de l'Union Européenne :

1. Le principe de subsidiarité (justifié dans son principe, mais dévoyé par l'UE au seul profit des Régions)

2. L'association des Länder ou Régions aux travaux du Conseil des ministres

3. La création sur le plan communautaire d'un Organe spécial représentant les Régions (ce sera...le futur Comité des Régions !)

4. La possibilité pour les Régions d'intenter des actions auprès de la Cour de Justice européenne (c'est chose faite depuis 2015 !).

Conclusion : oui, les Régions sont bien le « Cheval de Troie » de l'Europe de Bruxelles, pour affaiblir les Etats-Nations, et les réduire à peau de chagrin à terme. Nous nous y opposons fortement. Voilà pourquoi nous nous inscrivons totalement en faux par rapport à votre volonté d'une Implication Régionale, en quelle que sorte « infinie », avec un champ d'intervention en permanence amplifié (selon vos termes), dans l'Union Européenne au détriment de l'Etat-Nation. Nous voterons donc résolument contre de Communication.